



Bayonne, le 10 JUL. 2017

Pôle territorial
Côte Basque - Adour
15 avenue Foch
CS 88 507
64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72

Euskal Kostaldeko
Hiri- lurralde eremua
Foch etorbidea, 15
CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Pôle territorialiua Costa
Basco - Ador
15 avienguda Foch
CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

CADE COMMISSION EAU
124 Chemin de Galharet
64990 MOUGUERRE

Affaire suivie par :

Yvan Gaime, Responsable des systèmes d'assainissement et
Caroline Sarrade, Directrice Littoral et Milieux naturels

N. Réf. : YG/CS - 375-FOCH/2017

**Objet : Publication de vidéos sous-marines en juin 2017
sur les rejets des stations d'épuration de Bidart et Biarritz**

Madame, Monsieur,

Ce lundi 26 juin 2017, le CADE a mis en ligne sur son site des vidéos sous-marines montrant les rejets par temps sec des émissaires en mer des stations d'épuration de Biarritz et de Bidart. Des informations erronées sont mises en avant par ce biais.

- Le CADE dénonce des rejets au niveau des émissaires des stations d'épuration de Biarritz et Bidart par temps sec, toute l'année, sans traitement épuratoire ni contrôle

Il s'agit d'une accusation infondée. En effet, les prises de vue du CADE datent de début mai. Sur la période (du 1^{er} au 15 mai 2017), les stations d'épuration ont fonctionné normalement avec des rendements épuratoires très satisfaisants assurant des rejets inférieurs aux seuils exigés par les arrêtés préfectoraux.

De façon plus générale, tout système d'assainissement fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter qui encadre, entre autres, les conditions de rejet des stations d'épuration et impose à la collectivité des suivis réguliers et réglementés en amont et en aval des ouvrages.

Conformément à ces arrêtés, des analyses sont réalisées 3 fois par semaine sur le rejet de la station de Marbella à Biarritz et 2 à 3 fois par mois pour la station de Bidart ; les résultats obtenus respectent strictement les normes réglementaires.

Un suivi du milieu est effectué 1 fois par mois au droit de l'émissaire en mer de Marbella et 3 fois par an au niveau de la Plage des Embruns, de la plage de l'Uhabia Sud et du regard amont de l'émissaire en mer à Bidart.

Siege
15 avenue Foch - CS 88 507
64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72

Egoitza
15 Foch Etorbidea - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Sedença
15 Avienguda Foch - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

De plus, un suivi annuel est réalisé sur la macro-faune benthique de substrat meuble à proximité immédiate de l'émissaire en mer de Marbella suivant les protocoles de l'IFREMER. Les résultats de ce suivi classent la station étudiée au droit de l'émissaire en « bon état écologique ».

Tous ces résultats sont envoyés chaque mois à la Police de l'Eau qui exécute également des contrôles des installations.

Les rejets filmés sont colorés car susceptibles de contenir des matières en suspension (MES) dans le respect des seuils prévus par la réglementation sans pour autant transporter des polluants. Ce phénomène est accentué par le mélange eau douce/eau salée qui trouble les eaux. Il est important de souligner que dans tous les cas une eau épurée n'est pas une eau potable ; les stations d'épuration n'étant pas des usines de traitement d'eau potable.

Nous insistons sur le fait que tout système d'assainissement fonctionne en continu afin d'épurer les eaux des citoyens 24h/24h. Il est donc normal d'avoir un rejet des eaux traitées par temps sec dans ces émissaires en mer.

-Le CADE remet en question les millions d'euros investis sur le Bassin versant de l'Uhabia

Ici encore, les informations données sont fausses et ne se basent pas sur la réalité du terrain. Comme vous le savez, en 2010, un contrat de bassin a été signé entre les partenaires du bassin versant de l'Uhabia, dont l'Agglomération. Un programme d'actions de 22,3 M€ a été engagé sur 2011-2014 à l'échelle de ce bassin versant pour réduire les sources de contamination bactériologique tout en prenant en compte les milieux aquatiques. Au terme des quatre ans de mise en œuvre du contrat, le bilan est positif comme en témoigne l'amélioration de la qualité bactériologique des eaux du cours d'eau et de la plage.

Rappelons aussi que la porte à clapet constitue l'une des actions de ce contrat parmi la quarantaine réalisées, à ce jour, pour la reconquête de la qualité de l'eau (réhabilitation de réseau d'assainissement, travaux d'extension pour raccorder des quartiers au réseau de collecte des eaux usées domestiques, réhabilitation d'assainissement non collectif, pose de l'émissaire en mer de la station d'épuration de Bidart, bassins de stockage des eaux usées en amont sur les réseaux,...).

Aujourd'hui les efforts se poursuivent au sein de la CAPB, compétente en matière d'assainissement. Depuis le 1er janvier 2017, elle intègre la gestion de la globalité du bassin versant de l'Uhabia.

Nous vous demandons donc de prendre en compte ces éléments de réponse et de rectifier en conséquence vos propos.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Le Vice-Président en charge
de l'assainissement des eaux pluviales

Alain IRIART.

Siege
15 avenue Fach - CS 88 507
64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72

Le Conseiller délégué en charge
du Littoral du Trait de côte,
de GEMAP et des Milieux naturels

Emmanuel ALZURI.

Egoitza
15 Fach Etorbidea - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Sedeiza
15 Avenguda Fach - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72